

Commune : 079057 22066
Brioux-sur-Boutonne

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le 16/08/2022
A 7410
Par M. S. R. S.

MOUTSILA MALOUMBY
Technicien Géomètre

Section : AH
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 29/06/2022

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL S.E.L.A.R. Céline METAIS
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP) Société de Géomètre-Expert
N° Inscription à l'ordre : 2005C200018

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
79400
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 09.06.2022 par M. ma METAIS Céline géomètre à Saint-Maixent L'Ecole
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A , le

7 Rue George SAND
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
05 49 76 28 33 - Fax : 05 49 06 54 48

Permanence le Vendredi :
Document dressé par
M. ma METAIS Céline
à Saint-Maixent L'Ecole
Date 29/06/2022
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).

